



# LA POLITIQUE PARISIENNE DE SANTÉ

Novembre 2019



<b>Avant-propos .....</b>	<b>3</b>
<b>I. Une approche globale de la santé des Parisien.ne.s .....</b>	<b>5</b>
<b>A. Paris, ville pionnière en santé environnementale.....</b>	<b>5</b>
1. Le Plan parisien de santé environnementale .....	5
2. Prévenir les risques liés à l'exposition au plomb.....	6
3. La lutte contre les perturbateurs endocriniens.....	7
4. Mise en place d'outils d'observation et de surveillance .....	8
<b>B. Les politiques de la Ville qui contribuent à l'amélioration de la santé des Parisien.ne.s.....</b>	<b>10</b>
1. Le logement, enjeu déterminant de santé.....	10
2. Le sport, vecteur d'une meilleure santé.....	11
3. Promouvoir une alimentation variée, équilibrée et durable .....	12
4. Des espaces publics plus favorables à la santé .....	13
5. La santé, levier de la résilience et du lien social.....	14
<b>II. L'accès de tou-te-s à la santé et aux soins .....</b>	<b>16</b>
<b>A. Déployer et maintenir une offre de soins accessible à tou-te-s.....</b>	<b>16</b>
1. Maintenir une offre de santé municipale.....	16
2. Paris Med, un dispositif d'aide à l'installation des professionnels de santé de 1er recours .....	19
3. Renforcer les liens entre la Ville et l'hôpital.....	21
<b>B. Renforcer la prévention précoce auprès des populations vulnérables..</b>	<b>22</b>
1. La politique de santé de l'enfant.....	22
2. Lutte contre la tuberculose, la drépanocytose, le cancer .....	23
3. Promotion de la santé sexuelle .....	24
a) <i>Création du premier centre de santé sexuelle en janvier 2019 .....</i>	<i>24</i>
b) <i>La stratégie Vers Paris sans Sida : vers une baisse conséquente des contaminations .....</i>	<i>25</i>
4. Conduites à risques.....	26
<b>C. Aller vers les populations « exclues » .....</b>	<b>26</b>
1. Réduction des risques et des dommages et usager.e.s de drogues .....	27
2. Aller au-devant des SDF et des migrants.....	28
<b>III. La démocratie sanitaire : une approche locale et partenariale au plus près des besoins des Parisien.ne.s .....</b>	<b>30</b>

## Avant-propos

La Ville de Paris fait sienne la définition de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé à savoir qu'« *elle est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

L'état de santé d'une personne, et donc d'une population, se caractérise par des interactions complexes entre divers facteurs individuels, environnementaux et socio-économiques. Ainsi la politique parisienne de santé est globale. Nous avons fait le choix d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé en la mettant au cœur de toutes les politiques publiques tout en agissant également sur l'offre et le système de soins.

Notre ambition est grande. Cela suppose que nous répondions aux objectifs bien prévus dans le code de la santé publique mais qui sont rarement atteints et encore trop peu poursuivis, notamment ceux concernant :

- l'identification et la réduction des risques éventuels pour la santé liés à des facteurs d'environnement ;
- l'amélioration de l'état de santé de la population et de la qualité de vie des personnes malades, handicapées et des personnes dépendantes ;
- la réduction des inégalités de santé, par la promotion de la santé, par le développement de l'accès aux soins et aux diagnostics sur l'ensemble du territoire parisien.

Si la santé relève d'abord de la compétence de l'État et de l'Assurance Maladie, la Ville de Paris a, par son histoire et par volontarisme, élargi son champ d'action en matière de santé et œuvré au plus près des territoires en renforçant le service public de santé, par des politiques innovantes.

C'est ainsi que Paris, au-delà de son engagement contre la pollution de l'air, a initié le mouvement dans la lutte contre les effets des polluants sur la santé en adoptant le premier plan parisien de santé environnementale, en étant la première ville à signer la charte des villes et territoires contre les perturbateurs endocriniens (PE) et en se dotant d'un Service Parisien de Santé Environnementale pour déployer sa politique.

C'est ainsi que, lors de la mobilisation liée au plomb libéré par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame, la Ville de Paris a souhaité répondre, bien au-delà des exigences de la loi, aux besoins d'information et de prévention des Parisien-ne-s dans une logique de transparence et d'application du principe de précaution.

C'est ainsi également que nous avons soutenu la création de la première salle de consommation à moindres risques en France pour les usager.e.s de drogues. Que nous avons obtenu de l'État, en lien avec les acteurs de la réduction des risques, une augmentation des moyens dédiés à la réduction des risques, à l'offre d'hébergement et à l'accompagnement sanitaire et social des usagers consommateurs de crack. Cela s'est concrétisé notamment par l'ouverture d'un espace de repos,

dispositif novateur destiné à diminuer les prises de consommation et à permettre une meilleure prise en charge sanitaire et sociale.

L'offre de soins à Paris est dense, abondante et de qualité. Elle repose à la fois sur des soins de ville et un secteur hospitalier qui sont importants au regard de ce que l'on peut rencontrer sur d'autres territoires. Cependant face à des inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins qui sont plus importantes qu'ailleurs, il est nécessaire de mobiliser le secteur hospitalier et les soins de villes dans leur diversité (centres de santé, MSP, cabinets d'exercices regroupés en secteur 1) pour que l'offre accessible à tous soit maintenue et développée. Il est également essentiel que la ville concoure à une meilleure articulation des différents acteurs du soin pour garantir une permanence de l'accueil des patients et une continuité dans les prises en charges. C'est ce à quoi nous nous sommes attachés en structurant les partenariats entre la ville et les deux principaux acteurs hospitaliers du territoire : l'AP-HP et le GHU Psychiatrie Neurosciences.

C'est ainsi que nous avons maintenu une offre de santé sans dépassement d'honoraires pour les Parisien.ne.s en modernisant les centres de santé municipaux, les centres médico-sociaux et les centres de Protection Maternelle Infantile, en aidant à l'installation de collectifs de soignants libéraux au sein de nouvelles Maisons de Santé Pluriprofessionnelle et de cabinets Paris Med.

Derrière ce « nous », il y a les agent.e.s de la Ville, à la sous-direction de la Santé de la DASES comme à la sous-direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Planification familiale de la DFPE, des médecins, sages-femmes, infirmières, auxiliaires de puériculture, assistantes sociales, éducateurs de jeunes enfants, qui aux côtés des personnels des associations partenaires que nous soutenons, forment un écosystème entièrement dévoué à notre ambition d'un service public de santé renforcé qui doit plus que jamais s'articuler avec l'hôpital et notamment ses urgences..

Parce que les enjeux de santé publique et les besoins des usagers évoluent, Paris a besoin d'une administration qui se transforme, s'adapte et innove, c'est le sens de la politique municipale que nous conduisons en matière de santé environnementale, de santé scolaire, de santé sexuelle, d'offre de soins accessible à tous, d'aller-vers les publics les plus fragiles, et qui doit être poursuivie afin que la Ville soit un acteur majeur au service de l'amélioration de la santé de ses habitant.e.s.

Cette communication Santé s'articule autour de trois axes à savoir que Paris déploie une politique de santé globale et agit selon le principe de précaution (I), avec l'objectif de renforcer l'égalité d'accès aux soins pour toutes et tous et *a fortiori* pour les personnes plus éloignées du système de santé (II), dans une démarche démocratique, c'est-à-dire concertée avec les Parisien.ne.s et les autres acteurs de la santé et du social (III).

Nous pouvons être fier.e.s des réalisations et des projets en cours qui contribuent à l'amélioration de la santé de tou.te.s dans le projet parisien d'une ville plus démocratique, plus libre et plus solidaire.

## **I. Une approche globale de la santé des Parisien.ne.s**

### **A. Paris, ville pionnière en santé environnementale**

#### **1. Le Plan parisien de santé environnementale**

Paris s'inscrit pleinement dans les orientations des villes-santé OMS dont elle a rejoint le réseau en 2015. Dans la droite ligne de la définition de l'OMS, elle déploie une politique de la santé environnementale déterminée par « les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement » et fait de l'amélioration des conditions environnementales la « clé d'une meilleure santé » (DASES, Paris Santé Environnement, 2017, p. 3).

L'action de la Ville s'inscrit dans le cadre du Plan Parisien de Santé Environnementale (PPSE) adopté par le Conseil de Paris en décembre 2015. Ce plan identifie « *huit grands facteurs d'exposition responsables de pathologies majeures (cancers, maladies cardio-vasculaires, pathologies respiratoires, allergies et asthme, troubles du développement, troubles neurologiques...)* comme présentant à Paris des spécificités documentées. Ces facteurs constituent des cibles prioritaires : (1) l'air extérieur, (2) l'environnement intérieur, (3) le bruit, (4) les substances chimiques (perturbateurs endocriniens et cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (ou CMR)), (5) le climat (conséquences des changements climatiques et phénomènes climatiques extrêmes), (6) l'amiante, (7) les sols pollués, (8) le plomb » pour lesquels il décline les actions, méthodes et moyens à mettre en œuvre (DASES, Synthèse Paris Santé Environnement, 2015, p. 3).

Ce plan, couplé à la réforme du Service Parisien de Santé Environnementale (SPSE) en 2016, a eu pour objectifs la prise en compte des problématiques de santé dans toutes les politiques, notamment dans les référentiels d'aménagement et d'urbanisme, via la réalisation d'évaluations d'impacts sur la santé (EIS) de projets ou opérations d'aménagement (EIS JOP 2024, Portes du 20<sup>e</sup>, Gare des Mines...), la mise en place d'opérations de sensibilisation / formation à la santé environnementale, etc.

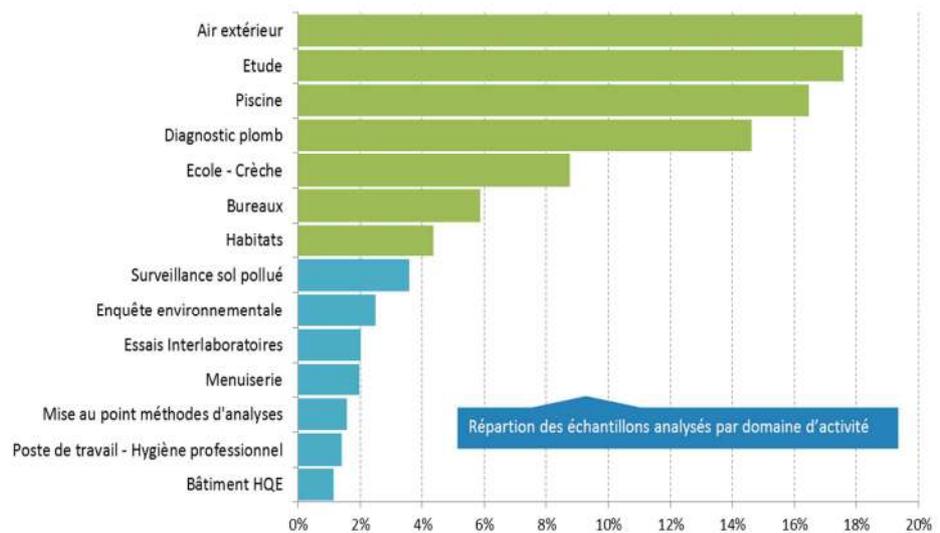
Le SPSE offre à la Ville un outil unique, en matière de capacité analytique, d'intervention et d'expertise pour mieux connaître les expositions des Parisien.ne.s et des agent.e.s de la Ville aux facteurs de risque environnementaux, avec pour objectif de les réduire et ainsi contribuer à une meilleure santé et à une réduction des inégalités de santé. C'est dans cette démarche que s'inscrivent le développement des capacités analytiques du SPSE et le maintien de ses accréditations COFRAC<sup>1</sup>, garantes de la qualité et de l'impartialité des résultats produits.

De profondes évolutions ont également marqué la mise en œuvre des compétences d'hygiène et de salubrité plus « traditionnelles », notamment en matière de dératisation, désinsectisation, décontamination et désinfection. Des plans d'actions coordonnés impliquant de nombreuses directions ont ainsi été déployés pour la lutte contre la propagation des rongeurs et des punaises de lit. La Ville s'est également dotée des compétences nécessaires pour anticiper et prévenir les conséquences de l'arrivée du moustique tigre sur le territoire parisien.

---

<sup>1</sup> Comité Français d'Accréditation

L'activité des 174 agents du SPSE est soutenue et diversifiée, par exemple dans le champ des polluants chimiques. En 2018 le service comptait dans ce domaine :



## 2. Prévenir les risques liés à l'exposition au plomb

La Ville de Paris est historiquement mobilisée sur les enjeux de santé liés à la présence de plomb dans l'environnement, et notamment la lutte contre le saturnisme infantile. À cet égard, le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris, puis le Service Parisien de Santé Environnementale, assure par délégation de l'État la réalisation des enquêtes environnementales autour des cas de déclaration obligatoire de plombémies supérieures à 50 µg/L de sang chez les enfants mineurs. Il réalise par ailleurs des prélèvements et analyses dans les établissements accueillant du public gérés par la Ville ainsi qu'au titre de la responsabilité de la collectivité en tant qu'employeur en contribuant à l'élaboration de plans de prévention du risque saturnin et de réduction des expositions.

Les risques liés au plomb sont pris en compte dans toutes les politiques de la Ville, en particulier l'urbanisme et l'aménagement urbain, et les actions de sensibilisation des professionnels des champs sanitaire et social (Protection Maternelle et Infantile et santé scolaire notamment) sont renforcées. La priorité donnée à la lutte contre le saturnisme infantile a été réaffirmée dans le contrat local de santé signé le 4 mai 2018 par la Ville de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, la Préfecture d'Ile-de-France et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris.

Plus spécifiquement à la suite de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame, la Ville a mobilisé l'expertise de ses services et a engagé une campagne de mesures des concentrations de poussières de plomb dans les établissements accueillant des enfants situés dans le périmètre défini par l'ARS ou à proximité immédiate, ainsi que dans ses locaux accueillant des travailleurs particulièrement exposés (agents travaillant au nettoyage de l'espace public ou dans les espaces verts de ce même périmètre).

Au-delà des circonstances particulières de l'incendie de Notre-Dame, malgré les indéniables progrès réalisés ces dernières décennies dans la réduction de l'exposition des Parisiens au plomb et au

risque saturnin (en lien avec la politique de résorption de l'habitat insalubre -20 000 logements réhabilités entre 2002 et 2010-, la suppression du plomb dans l'essence et la politique de réduction de la circulation automobile), la Ville demeure convaincue de la nécessité de poursuivre une action volontariste en la matière. Elle a ainsi décidé de reprendre la campagne d'analyse de la qualité de l'air intérieur dans les établissements sensibles situés sur d'anciens sites et sols pollués, arrêtée par l'État. Elle propose aussi d'engager dès le second semestre 2019 un plan d'action en vue de mieux connaître puis réduire les expositions au plomb des Parisien.ne.s dans les établissements de la Ville accueillant des enfants et des femmes enceintes sur tout le territoire parisien. Ces établissements feront l'objet d'investigations visant à identifier l'ensemble des sources d'exposition au plomb pouvant y être présentes (peintures, sols, poussières, éléments de bâti...), puis d'une prise en charge intégrée et transversale afin d'agir le cas échéant pour réduire efficacement l'exposition au plomb.

En parallèle, la Ville poursuit son action en matière d'offre de dépistage du saturnisme, ainsi que de réalisation des enquêtes environnementales autour des cas de déclaration obligatoire de saturnisme chez les enfants mineurs. Ces enquêtes contribuent, au-delà de l'identification et de l'élimination des sources d'intoxication des enfants dont la plombémie est supérieure à la normale, à améliorer notre connaissance sur l'évolution du phénomène et à mieux lutter contre ces nuisances.

### **3. La lutte contre les perturbateurs endocriniens**

La définition la plus communément admise des perturbateurs endocriniens (PE) est celle de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) proposée en 2002 qui nous dit qu'ils sont des « *substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ces descendants* ». Il aura fallu attendre 2013 pour que l'OMS les qualifie de « *menace mondiale* ». L'impact de l'exposition aux perturbateurs endocriniens sur la santé humaine est depuis lors largement démontré scientifiquement.

Logiquement, la Ville de Paris a signé le 28 septembre 2018 la Charte « *Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens* » du Réseau Environnement Santé lors des rencontres parisiennes de la santé environnementale. Cette signature marque le développement d'un plan d'action pour faire de Paris un territoire sans PE.

Les dispositions prévues dans cette charte amplifient de manière inédite l'action volontariste déjà engagée par la Ville de Paris au travers du Plan Paris Santé Environnement. En voici quelques exemples :

- Interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts en 2015 ;
- Objectif de 50 % d'alimentation bio d'ici 2020 dans la restauration collective publique (aujourd'hui 42 % durable dont 37 % bio) ;
- Dans la restauration collective de la petite enfance, une préparation des repas sur place est assurée, en gestion directe, à partir de denrées brutes, de saison et à plus de 50 % issues de l'agriculture biologique ;
- Réflexions pour bannir à terme le plastique de nos cantines comme c'est le cas à Strasbourg et Bordeaux et étudier les alternatives possibles ;

- Nous avons également voté au Conseil de Paris de septembre l’approvisionnement à 100 % de lait infantile bio pour les enfants du 1er âge et nous nous sommes engagés à ce que la totalité du lait infantile soit bio dans les marchés des établissements de la petite enfance lors de leur prochain renouvellement.

L’objectif est d’aller au-delà et la Direction des Finances et des Achats (DFA) travaille à mettre en place des critères sur les achats à destination des publics les plus fragiles : les enfants, les bébés et les femmes enceintes.

Il s’agit par ailleurs de mobiliser l’ensemble des acteurs et particulièrement à l’AP-HP afin de pouvoir mettre en place sur notre territoire un projet-pilote dans les infrastructures de santé type « Hôpital sans Perturbateurs Endocriniens » comme cela existe au CHRU de Lille ou de type « Maternité sans Perturbateurs Endocriniens » comme c’est le cas à Guéret. L’autre chantier est le lancement, comme à Limoges, d’une « Crèche sans Perturbateurs Endocriniens » dans un arrondissement. D’ores-et-déjà la maternité de Necker s’est portée volontaire.

#### 4. Mise en place d’outils d’observation et de surveillance

La Ville de Paris a également mis en place plusieurs outils d’observation et de surveillance : Cohorte PARIS, déploiement de capteurs de pollution de l’air dans les écoles à la rentrée 2019 en partenariat avec Bloomberg, cartographie des zones de fragilité en santé environnementale, mise en place d’un pollinarium sentinelle, participation à des projets de recherche sur l’amiante et les nanoparticules.

##### ▪ La cohorte PARIS, quelques chiffres :



- Mise à disposition, sur prescription médicale, d'un service auprès des Parisien.ne.s de conseil médical en environnement intérieur. Quelques chiffres en 2018 :



- Réalisation, sur orientation du CASVP, d'interventions au domicile des Parisien.ne.s bénéficiaires de l'action sociale pour l'éradication de punaises de lit en cas d'infestation.

## **B. Les politiques de la Ville qui contribuent à l'amélioration de la santé des Parisiens**

La santé peut être appréhendée du point de vue de l'urbanisme, l'agencement de la ville, la circulation, l'accès aux services publics. Il s'agit d'agir de façon systémique, d'un point de vue macro, en considérant l'ensemble des éléments composant une ville et les relations entretenues entre la santé et l'occupation de l'espace public, le logement, le lien social...

### **1. Le logement, enjeu déterminant de santé**

*« De nombreuses recherches montrent clairement que la précarité s'accompagne d'un risque accru de morbidité, particulièrement en ce qui concerne la santé mentale, les maladies transmissibles et les dépendances aux différents toxiques (alcool, drogues, psychotropes) et de faible recours aux soins »* (Haut conseil de la santé publique, 2009, p. 34).

L'action sanitaire de la Ville de Paris concerne la salubrité du logement, la qualité de l'air intérieur, l'aménagement et le maintien à domicile, etc. À titre d'exemple, plusieurs actions sont menées sur l'accès au logement et le maintien à domicile des personnes souffrant de troubles psychiatriques. En effet, le mal logement, voire l'absence de logement est tout à la fois cause et conséquence de phénomènes de souffrance mentale des personnes.

À la suite des démarches diagnostiques initiées par les conseils locaux de santé mentale (CLSM) dans les champs de la santé mentale et du logement, les problématiques d'accès et de maintien dans le logement des personnes atteintes de troubles psychiques se sont révélées de plus en plus centrales pour un nombre croissant d'acteurs parisiens (bailleurs sociaux, secteurs psychiatriques, Ville de Paris, services de l'État, services de police).

Pour répondre à ces enjeux nécessitant un suivi médico-social, de la coordination et de la médiation, le GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences (20<sup>e</sup> arrondissement), l'Association de Santé Mentale 13<sup>ème</sup>, l'AORIF<sup>2</sup> et la Ville de Paris se sont engagés sur un projet expérimental d'équipes de psychiatrie de secteur dédiées aux signalements de locataires du parc social sur les 13<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements (ELIAHS : Équipe de Liaison (Intersectorielle) et d'Accompagnement entre Habitat et Soins). Ces équipes sont en charge d'établir une évaluation et si besoin d'orienter et d'accompagner vers les soins psychiatriques ou médico-sociaux adaptés.

---

<sup>2</sup> L'AORIF - l'Union Sociale pour l'Habitat d'Ile-de-France est l'association professionnelle au service des organismes Hlm d'Ile-de-France (Association des Organismes hlm de la Région Ile-de-France). L'Association régionale Hlm regroupe les organismes de logement social œuvrant en Ile-de-France et adhérant à l'une des fédérations de l'Union Sociale pour l'Habitat (nom d'usage de l'Union nationale des fédérations d'organismes d'Hlm).

L'AORIF d'Ile-de-France regroupe 143 organismes de logement social franciliens et est en charge de la déclinaison régionale des grandes priorités nationales, représente les organismes dans les différentes instances de décision et de réflexion et défend les intérêts de la profession Hlm en assurant un partenariat avec les décideurs politiques et financiers (État, élus, financeurs...).

En 2019, une troisième équipe de psychiatrie dédiée aux signalements des bailleurs sociaux a été mise en place sur le 19<sup>e</sup> arrondissement. Les objectifs d'ELIAHS sont de :

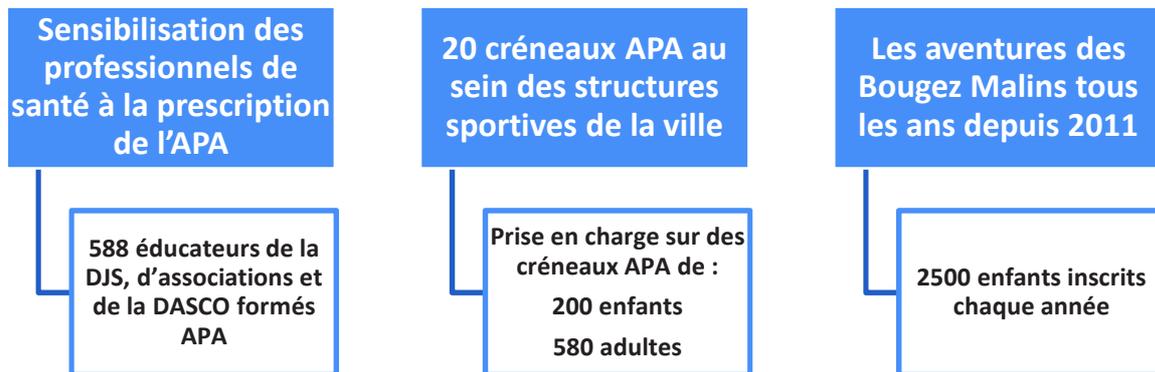
- fluidifier la procédure de signalement des locataires en difficultés psycho-sociales et améliorer l'orientation vers les dispositifs les plus adaptés ;
- prévenir les situations de crise et traiter en amont celles qui peuvent l'être ;
- favoriser le maintien dans le logement de ces locataires fragiles et contribuer à la préservation de la tranquillité des résidences ;
- recueillir des indicateurs de signalement et de recensement des situations de détresse psychosociale afin d'évaluer le dispositif et l'adapter le cas échéant ;
- sensibiliser les équipes des bailleurs sociaux aux problématiques des troubles de la santé mentale pour faciliter leur repérage ainsi que leur appréhension au quotidien ;
- co-construire des outils permettant une meilleure prise en charge globale des locataires en difficultés psycho-sociales.

Il ressort du bilan après deux 2 années :

- 285 signalements et 73 % des locataires rencontrés suite aux signalements,
- 42 % des locataires signalés relèvent de la psychiatrie et une diminution des hospitalisations pour moitié.

## **2. Le sport, vecteur d'une meilleure santé**

Dès 2009, la Ville de Paris a lancé le programme Paris Santé Nutrition (PSN), dont les objectifs principaux sont de concilier l'alimentation-plaisir et l'alimentation-santé et de promouvoir l'activité physique sous toutes ses formes. L'obésité est une pathologie en pleine expansion, complexe et plurifactorielle. Sa prévention et sa prise en charge représentent de véritables enjeux de santé publique et de société. Ce fléau social menace en premier lieu les enfants et il atteint plus particulièrement ceux issus des milieux socioéconomiques les plus défavorisés. Au-delà des risques encourus et des dommages pour la santé, l'obésité constitue aussi parfois un signe, autant qu'un facteur, d'exclusion et de discrimination. Les équipes de PSN et de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) se sont engagées à partir de 2011 dans un projet commun pour mettre à disposition des enfants en surpoids ou des personnes porteuses d'une pathologie chronique des ateliers d'Activité Physique Adaptée (APA).



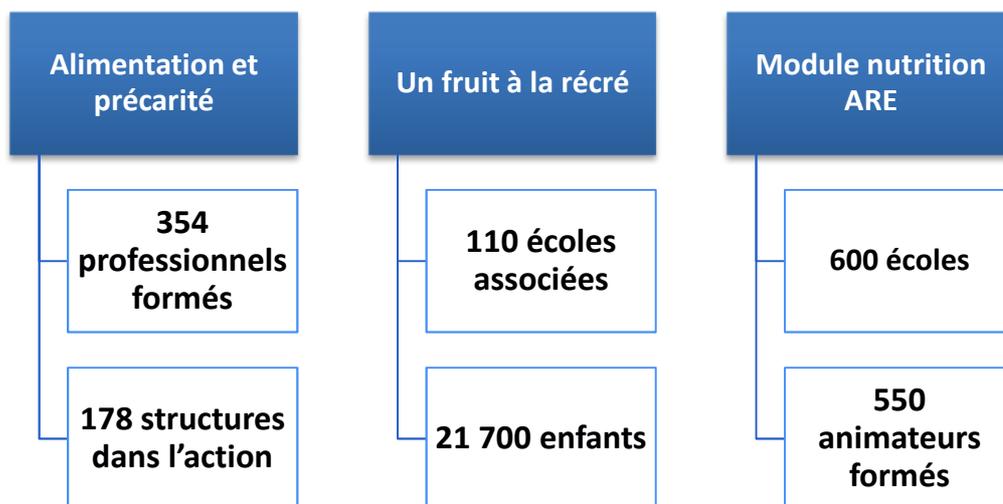
Le dispositif APA mis en place depuis plusieurs années, les nouvelles dispositions législatives, la perspective des JOP 2024 sont autant d'éléments qui conduisent à la mise en œuvre prochaine d'une expérimentation Sport Santé sur Ordonnance (SSO) dans le 19<sup>e</sup> arrondissement en vue de son extension à tous les arrondissements en 2024. Les JOP 2024 permettront aussi à la Ville d'affirmer son ambition d'inciter plus de Parisien.ne.s à faire du sport, en particulier les publics éloignés, et les accompagner vers une pratique durable. La Ville souhaite proposer une offre sportive adaptée à tous les âges de la vie mais aussi aux personnes en situation de handicap, et développer plus encore les actions du sport santé en prévention.

### **3. Promouvoir une alimentation variée, équilibrée et durable**

La mission Paris Santé Nutrition, créée en 2009, vise à promouvoir l'éducation nutritionnelle dans une démarche participative adaptée à tous les publics et propose des accompagnements à la mise en place d'ateliers collectifs ciblant les publics en précarité.

Les actions se développent à travers la sensibilisation du public et notamment celui des quartiers prioritaires et/ou en précarité, la formation et l'accompagnement des professionnels relais auprès des enfants, des publics seniors et des précaires.

Par ailleurs, PSN interagit avec les autres directions de la Ville, pour la promotion d'une alimentation variée, équilibrée et durable.



ARE : Accompagnement des Rythmes Éducatifs

#### 4. Des espaces publics plus favorables à la santé

Constitué en 2016, le Comité technique parisien de prévention du tabagisme coordonné par la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR) met en œuvre les axes de la politique parisienne dans ce champ : la montée en compétence des professionnels de santé du territoire pour accompagner les usagers parisiens, la prévention en direction des jeunes, l'extension dans l'espace public d'expériences « pilotes » pour favoriser des zones sans tabac, le renforcement de l'offre d'aide au sevrage des agents de la collectivité.

Il rassemble les principaux acteurs parisiens intervenant sur la question du tabagisme (CPAM, AP-HP, ARS, associations de prévention) et permet de coordonner des événements - tels que la Journée mondiale sans tabac (OMS) - et d'impulser de nouvelles synergies :

- Une implication forte en 2018 sur l'axe « jeunes », en réalisant **un outil inédit sur la chicha**. Cet outil a répondu à une nécessité en termes de santé publique, les jeunes pourtant gros consommateurs étant sous-informés, voire désinformés sur les risques liés à la chicha. Très attendu par de nombreux acteurs au contact des jeunes, il a été largement diffusé.
- Un engagement renforcé en 2018 dans la **déclinaison de la campagne nationale Moi(s) sans tabac** : organisation de la « fan zone » à la Canopée des Halles, en lien avec Santé Publique France et l'ARS ; promotion via un système de géolocalisation des actions déployées en novembre à Paris en direction du public ; journées de formation en tabacologie pour les professionnels de santé de la Ville et partenaires afin de leur permettre d'accompagner les usagers dans leurs démarches de sevrage.
- **Le lancement des « Espaces sans tabac »** : dans le cadre de son appel à projets « Fonds de lutte contre le tabac 2018 », l'ARS Île-de-France a retenu le projet de développement des « Espaces sans tabac » **dans des lieux publics parisiens**, porté par *La Ligue contre le cancer* en collaboration étroite avec la Ville de Paris.

En articulation avec deux autres actions municipales « Parcs sans tabac » et « Rues sans mégots » portées respectivement par l'élue en charge des espaces verts et l'élue en charge de la propreté et de la gestion des déchets, les Espaces sans tabac poursuivent plusieurs objectifs : **prévention du tabagisme, protection de l'environnement, valorisation de l'image de la capitale et amélioration du cadre de vie**. La démarche, qui a été présentée par l'élue en charge de la santé aux mairies d'arrondissement, est fondée sur la compréhension de ces enjeux et l'adhésion des usagers parisiens et s'appuie sur des actions pédagogiques et de sensibilisation.

#### **Les premiers Espaces sans tabac :**

L'action a été inaugurée par le premier Espace sans tabac, **square de la Place de Bitche, dans le 19<sup>e</sup>**, le 29 mai 2019 à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac.

La **Mairie du 15<sup>e</sup>** se positionne comme pionnière dans la mise en place de ces Espaces **devant des écoles**. Pour la rentrée scolaire 2019-2020, **22 écoles maternelles et élémentaires** se portent ainsi volontaires.

Un des objectifs formulés par *La Ligue contre le cancer* étant de « dé-normaliser l'usage du tabac auprès d'un public jeune et d'en réduire l'initiation ou la consommation », l'association accompagnera cette expérimentation par des **actions de sensibilisation/médiation** devant les écoles et dans les classes.

D'autres équipements pourraient être retenus prochainement par des mairies d'arrondissement, tels que les abords des équipements sportifs.

## **5. La santé, levier de la résilience et du lien social**

Lors des attentats de 2015, de nombreux Parisien.ne.s ont spontanément proposé leur aide aux services de secours et aux services municipaux. Pour répondre à ces besoins de solidarité et de citoyenneté, le Conseil de Paris en décembre 2015 a décidé de lancer le Plan « Paris Qui Sauve » comportant 3 volets : la formation aux gestes qui sauvent, l'installation de défibrillateurs dans l'espace public et la prévention du psycho-traumatisme.

« Paris qui sauve », en partenariat avec les professionnels du secours, SAMU de Paris et Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris, avec le soutien des associations de secourisme – Croix-Rouge française et Protection civile de Paris Seine, se fixe l'objectif de « **sauver une vie tous les jours** grâce à la mise en œuvre précoce des gestes qui sauvent et l'utilisation d'un défibrillateur ».

---

## **72 000 Parisien.ne.s de tous âges formé.e.s**

Des évènements « tout public » : Samedi qui sauve, Paris plage, formations de rue à Nation, près des gares... **35 600** Parisien.ne.s formé.e.s

---

Des formations pour les enfants et les jeunes :  
Tous les jeunes ont du cœur, formations avec les clubs de prévention, les missions locales... **25 100** enfants/jeunes formés

Des formations pour les agents de la Ville et les gardiens du parc social **11 300** agent.e.s formé.e.s

---

Grâce à l'installation de défibrillateurs dans les lieux recevant du public, mais aussi dans l'espace public, accessibles 24h/24, Paris devient la ville de France où les chances de survie à une mort subite (arrêt cardiaque et respiratoire brutal) sont les plus élevées. **De 5 % avant 2010, la survie atteint aujourd'hui les 20 % dans la capitale**, un chiffre qui pourra encore s'améliorer avec le déploiement de défibrillateurs devant les pharmacies qui permettront aux Parisien.ne.s d'accéder à un défibrillateur en moins de 3 minutes.

---

En 2019, environ **500** défibrillateurs à Paris      En 2021, **2000** défibrillateurs à Paris

**400** défibrillateurs dans les équipements de la Ville : **équipements sportifs, culturels, mairies**

**1100** défibrillateurs dans les équipements de la Ville : équipements sportifs, culturels, mairies, écoles, collèges

**80** défibrillateurs dans l'espace public : **parcs, berges de Seine, canal Saint-Martin, Bassin de la Villette, pharmacies autour des gares**

**900** défibrillateurs dans l'espace public

---

Le renforcement de la résilience des Parisien.ne.s passe également par l'amélioration de la prise en charge du psycho-trauma. Cela se concrétise ainsi par la mise en place de l'UMIP (l'Unité Mobile d'Intervention Psychologique) pour apporter un soutien aux usagers victimes ou témoins de situations potentiellement traumatisantes dans les équipements de la Ville, et l'articulation avec la CUMP (Cellule d'Urgence Médico-Psychologique) du SAMU, des consultations dans les centres de santé, Centres Médico-Sociaux (CMS) et les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) de la Ville en partenariat avec l'Institut de Victimologie.

**L'UMIP** : c'est une moyenne annuelle de 20 interventions sur les structures de la ville et le renfort ponctuel de la CUMP, la coordination des services et des partenaires parisiens avec orientation, appui, prévention et déclenchement si nécessaire.

## II. L'accès de tou-te-s à la santé et aux soins

### A. Déployer et maintenir une offre de soins accessible à toutes et tous.

#### 1. Maintenir une offre de santé municipale

Pour favoriser l'égalité d'accès aux soins, la Ville de Paris propose une offre large et diversifiée de structures de santé de proximité.

#### Les centres de santé et médico-sociaux municipaux :

Dix centres municipaux dispensent des soins médicaux, paramédicaux, dentaires et de radiologie en secteur 1 pour tous les assurés sociaux. Sur les douze derniers mois, 58 000 usagers ont été accompagnés dans leurs parcours de santé par 150 professionnels de santé qui ont réalisé 128 000 consultations et actes. Une offre spécifique de soins dentaires pour les enfants et les adolescents a permis de prendre en charge cinq mille patients en pédodontie et orthodontie.



#### 10 centres de santé en secteur 1 et centres médico-sociaux municipaux

- 170 professionnels de santé

#### Une offre médicale, paramédicale, dentaire et radiologie

- 58 000 patient.e.s
- 128 000 consultations et actes

#### Une offre spécifique de soins dentaires pour les enfants et les adolescents

- 5 000 patient.e.s en pédodontie et orthodontie

Au cours de ces dernières années, ces centres de santé se sont transformés pour répondre toujours mieux aux besoins des Parisien.ne.s :

- Modernisation de l'accueil, prise de rendez-vous en ligne, élargissement des horaires, contribution à l'accès aux soins non programmés, dossier médical informatisé,
- Restructuration des locaux (Épée de Bois, Yvonne Pouzin, Marcadet, projet Edison, CMS Belleville, Boursault et Ridder),

- Les centres développent également des projets innovants : projet Épée de Bois de visites à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie, projets de télé radiologie et télémédecine...

#### **Le réseau de Protection Maternelle Infantile :**

La Ville de Paris dispose également d'un service de Protection Maternelle Infantile (PMI) qui propose un service universel gratuit de prévention pour les enfants de 0 à 6 ans (protection infantile), les jeunes (planification familiale) et les femmes enceintes (protection maternelle). **59 centres de PMI en régie directe ou associatifs.**

#### **59 centres de santé de PMI**

- 80 médecins
- 30 sages femmes
- 125 puéricultrices
- 60 psychologues

#### **Une offre médicale et de puériculture pour les enfants de moins de 6 ans (activité 2018)**

- 31 300 enfants de moins de 6 ans
- 85 000 consultations et actes médicaux
- 155 600 actes de puériculture
- 11 370 visites à domicile de puéricultrices

#### **Une offre médicale et de puériculture pour les femmes enceintes (activité 2018)**

- 5 450 actes de sages-femmes

**La santé scolaire du 1er degré :** Par ailleurs, la ville de Paris a fait le choix politique de gérer le service de santé scolaire du 1er degré public parisien, par délégation de l'Éducation Nationale (125 000 élèves suivis). Dans ce cadre, elle gère également :

- 10 Centres d'adaptation psychopédagogique (CAPP ; 2 330 enfants suivis).
- Paris Santé Réussite, dispositif pluridisciplinaire d'aide aux élèves présentant des troubles des apprentissages.

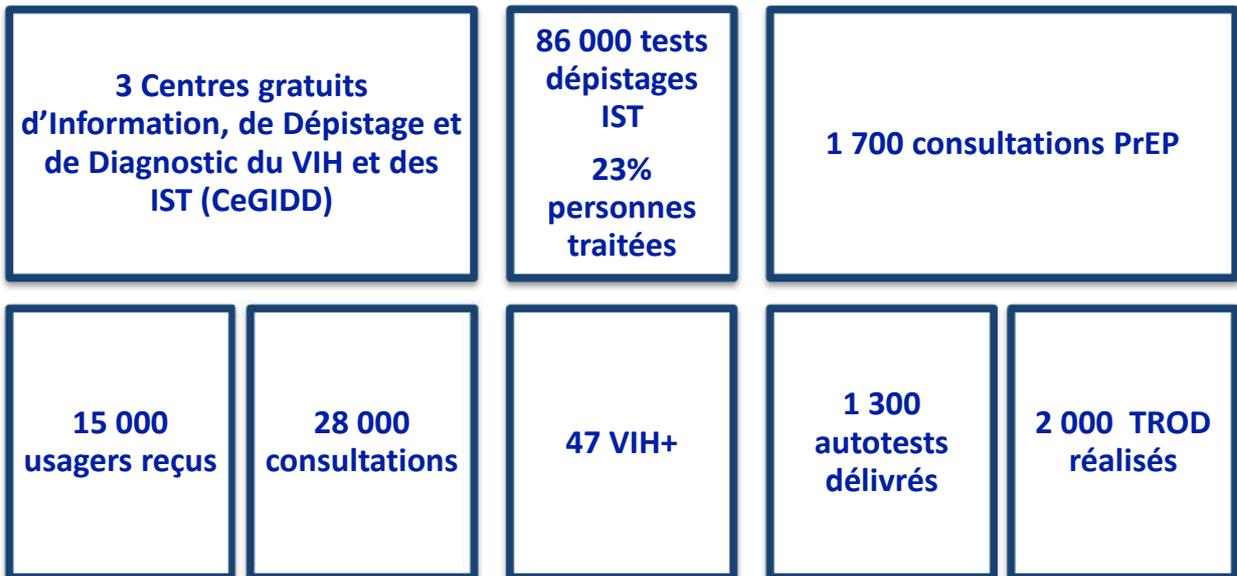


- **PPS** : Parcours Personnalisés de Scolarisation (enfants en situation de handicap)
- **PAI** : Plans d'Accueil Individualisé (enfants porteurs de pathologies chroniques)

**Une offre de vaccination pour toutes et tous** : 7 centres de vaccinations permettent la mise à jour des vaccins et d'élargir la prévention à d'autres thématiques de santé publique comme le dépistage de l'hépatite B, éventuellement du VIH et de la tuberculose pour les consultants à risque et/ou originaires de pays d'endémie. Les partenariats initiés avec les associations locales permettent de développer l'offre de vaccination à destination des publics précaires dont une majorité est en marge du système de soins. En 2018, près de 34 000 actes vaccinaux ont été réalisés par ces centres. 11 % des usagers n'avaient pas de couverture sociale. 70 000 actes vaccinaux ont par ailleurs été réalisés par les médecins de PMI.

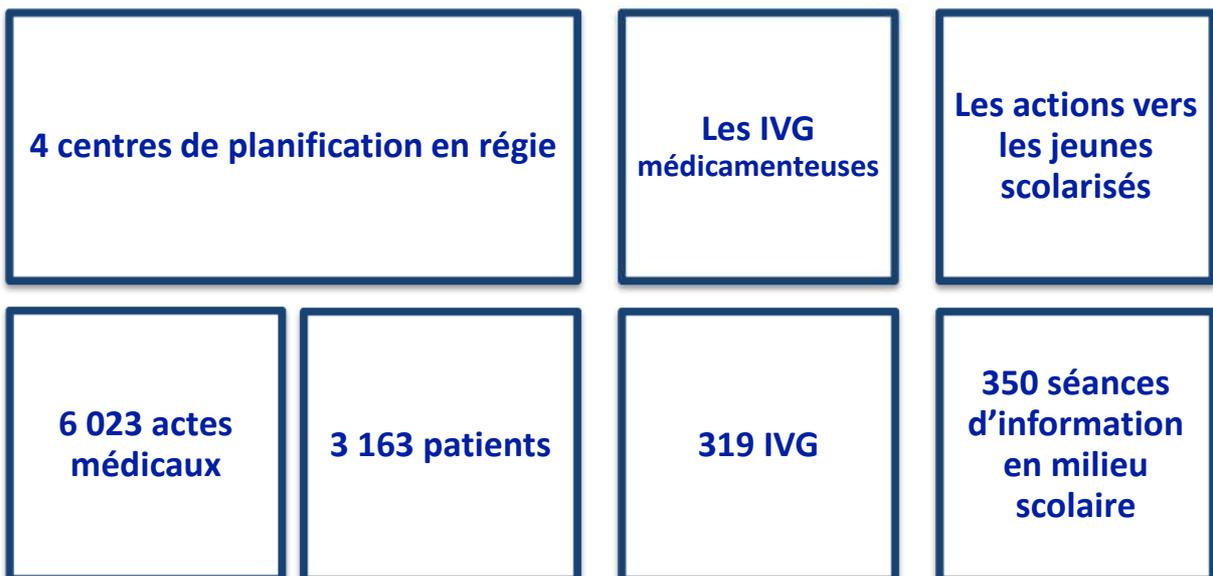
**3 Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic du VIH et des IST (CeGIDD), dont le Centre de Santé Sexuelle de l'Hôtel-Dieu**, assurent des actions de santé sexuelle en privilégiant une approche populationnelle tenant compte des caractéristiques épidémiologiques du VIH et des IST et une attention particulière à la lutte contre les discriminations et le renforcement de l'égalité d'accès aux droits, à la prévention et aux soins. Les 3 CeGIDD de la Ville de Paris représentent environ un quart de l'offre de dépistage parisienne en CeGIDD.

## Bilan de l'activité 2018



Un réseau de 24 Centres de Planification et d'Éducation familiale dont 5 centres en régie en 2019

### Activités 2018 des CPEF en régie



## 2. Paris Med, un dispositif d'aide à l'installation des professionnels de santé de 1er recours

La Ville de Paris s'investit fortement pour favoriser l'installation des professionnels de santé et limiter la désertification médicale de certains quartiers. Elle a ainsi mis en place un dispositif d'aide à l'installation des professionnels de santé de premier recours en secteur 1 et en exercice regroupé sur les quartiers définis comme prioritaires par l'Agence Régionale de Santé : le dispositif Paris Med'. Il s'agit d'apporter des réponses très concrètes aux professionnels de santé souhaitant s'installer à Paris :

- Appui aux diverses formes de structures d'exercice regroupé : cabinets de groupe et Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) ;
- Site dédié « Paris Med' » pour des échanges fluidifiés entre les professionnels de santé et la Ville de Paris dans le cadre de la constitution de leur projet, de leur équipe et dans l'accompagnement de leurs recherches de locaux ;
- Accompagnement financier en investissement de cabinets regroupés, MSP et centres de santé (Ex : Pajol, Richerand, Balkans) ;
- Gratuité du stationnement pour les professionnels de santé exerçant à domicile.

#### 1 site dédié Paris Med'

- 145 praticiens inscrits sur la plate-forme

#### 26 projets d'installation soutenus au 31/08/2019

- 14 Maisons de Santé (MSP)
- 12 cabinets médicaux
- 5 projets prévisionnels, en cours de consolidation, d'ici fin 2019

#### 161 praticiens installés

- 88 médecins généralistes dont 66 primo installés

**La Ville s'investit également dans le déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) afin de favoriser la coordination des secteurs ambulatoires libéraux et publics et leurs coopérations avec l'hôpital.** Il s'agit ici de répondre aux enjeux de santé de chaque arrondissement. La Ville et ses services de santé ont adhéré aux CPTS des 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements ; elle porte avec des acteurs libéraux et la Maison des Aînés et des Aidants du Centre la création de deux CPTS sur Paris Centre et le 5<sup>e</sup> arrondissement. Ses services suivent et encouragent toutes les initiatives de création sur les autres arrondissements.

Par ailleurs, les Centres de santé de la Ville renforcent leurs coopérations avec l'AP-HP par l'organisation de filières d'adressage et de correspondance entre professionnels de santé et par le recrutement partagé de médecins spécialistes qui permettent la continuité du parcours de santé des patients entre la ville et l'hôpital.

### **3. Renforcer les liens entre la Ville et l'hôpital**

L'offre de soins parisienne est en grande partie constituée d'un secteur public hospitalier riche et dense qui participe à la prise en charge des patients et à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Un maintien qualitatif et quantitatif de cette offre hospitalière est essentiel mais une articulation plus étroite entre l'action de la Ville de Paris et celle du secteur hospitalier est une nécessité.

Depuis 2014, au-delà des liens institutionnels historiques existants, nous avons renforcé et structuré le partenariat avec les deux principaux Groupes Hospitaliers Universitaires parisiens par deux conventions cadres : l'une avec l'AP-HP en 2015 et l'une avec le GHU Psychiatrie Neurosciences en 2017.

Ces partenariats ont permis de faire aboutir plusieurs projets communs, comme le Centre de Santé Sexuelle et le Centre de Protection Maternelle pour femmes en situation de rue dans l'enceinte de l'Hôtel Dieu, la Salle de Consommation à Moindre Risque et la rénovation de services d'urgences au sein de l'hôpital Lariboisière,... mais aussi de développer des politiques transversales à destination publics les plus fragiles (dans le cadre du plan de lutte contre la grande exclusion), d'accès et de maintien dans le logement des patients atteints de troubles psychiques, ou de contribuer à la mise en place d'une politique de développement durable dans les hôpitaux de l'AP-HP...

C'est aussi au travers de ces partenariats que la ville a pu suivre et influencer sur les grands projets hospitaliers du territoire en cours ou à venir (Nouveau Lariboisière, Hôtel Dieu, Hôpital Nord...) dans le souci constant d'un maintien de l'offre de soins sur le territoire parisien en cohérence avec les besoins.

En matière de complémentarité et de continuité de la prise en charge, la ville a œuvré (et doit continuer à le faire) pour développer une offre de soins de proximité accessible à tous qui doit être une alternative à une orientation vers les services d'urgences des hôpitaux. Cette offre est apportée à la fois par nos centres de santé municipaux et par les structures d'exercice regroupé (MSP, cabinets Paris Med) dont la ville soutient l'installation et le développement. Au-delà de l'offre de soins alternative aux urgences que ces structures apportent, il convient maintenant de systématiser les partenariats entre ces structures de « soins de ville » et les hôpitaux parisiens.

## **B. Renforcer la prévention précoce auprès des populations vulnérables**

Au travers de ses structures, la Ville de Paris met en œuvre une politique transversale qui s'appuie sur la promotion de la santé pour donner à chacun les capacités de prendre en charge sa propre santé :

- Développement des prises en charge pluridisciplinaires au service des publics (réduction des prises en charges en « silos »).
- Mise en place de programmes visant au développement des compétences psycho-sociales : Mission Papillagou (auprès des collégiens), PRODIGES (expérimentation dans 5 écoles élémentaires auprès de la communauté éducative, des élèves et de leurs familles).

### **1. La politique de santé de l'enfant**

La politique de la santé de l'enfant est orientée vers

- 1) la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé avec un renforcement de la prévention précoce, un meilleur suivi des élèves à besoins particuliers et le développement d'une approche territoriale et partenariale,
- 2) le développement de la santé et du bien-être tout au long de la vie dès la petite enfance avec le renforcement de la dimension collective et individuelle de la promotion de la santé et des compétences psycho-sociales,
- 3) la transversalité des actions favorisant la continuité et la fluidité des parcours de santé que ce soit au sein des services de la Ville de Paris comme la PMI, l'Aide Sociale à l'Enfance, la MDPH, la DASCO et la réussite éducative ou en partenariat avec le Rectorat, l'ARS et la CPAM notamment via le contrat local de santé, la pédopsychiatrie, la CAF et tous les professionnels de santé de ville concernés.

La détection précoce et la prise en charge des troubles de l'apprentissage et/ou du comportement représentent un enjeu de santé publique aussi bien en PMI avec le développement d'équipes territoriales d'appui pour le repérage et l'orientation des enfants présentant des troubles du spectre autistique (TSA) qu'en santé scolaire notamment à travers son nouveau projet de service.

Ce dernier s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en instituant un dépistage systématique des problèmes de santé dès la 4<sup>e</sup> année de vie au moment de la scolarité obligatoire, en poursuivant le dépistage systématique des problèmes de santé et des difficultés des apprentissages de la 6<sup>e</sup> année de vie, en mobilisant prioritairement l'expertise médicale dans la prise en compte et le suivi dans la durée des élèves à besoins particuliers et des situations complexes, et enfin en développant la promotion de la santé dans le cadre du parcours éducatif de santé de l'élève sur l'ensemble des écoles publiques du 1er degré.

Les élèves à besoins particuliers peuvent être adressés à des services spécialisés mis en œuvre par la Ville de Paris, comme Paris Santé Réussite qui propose une évaluation approfondie et pluridisciplinaire pour les élèves du nord-est parisien (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements) présentant des troubles sévères des apprentissages et les Centres d'Adaptation Psycho Pédagogique (CAPP), structures co-pilotées avec l'Éducation nationale de prévention, d'aide et de soutien pour

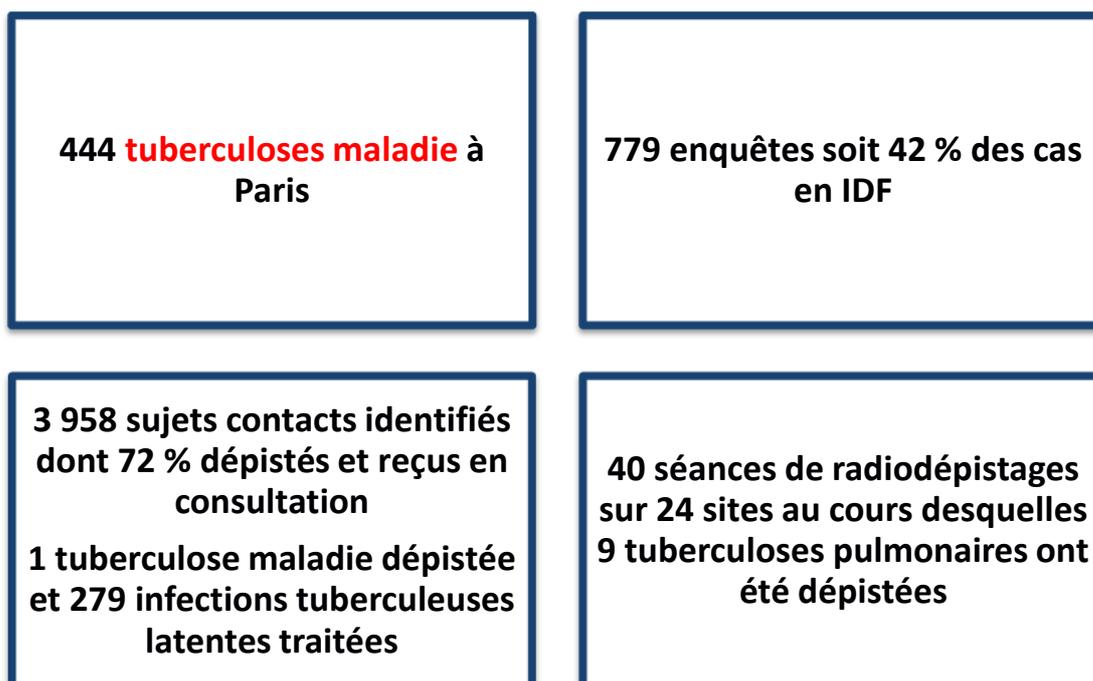
accompagner et favoriser l'adaptation et l'inclusion scolaires des élèves parisiens en difficultés scolaires.

Une nouvelle procédure pluridisciplinaire d'accompagnement des élèves présentant des troubles du comportement, pilotée par le Rectorat en partenariat avec le service de santé scolaire, le service social scolaire et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences a été mise en place pour proposer des orientations mieux adaptées et des prises en charge dans des délais rapides.

## **2. Lutte contre la tuberculose, la drépanocytose, le cancer**

**Le Centre de Lutte Anti Tuberculeuse de Paris** coordonne la lutte antituberculeuse à Paris. Il réalise le dépistage de la tuberculose dans le cadre d'enquêtes dans l'entourage des cas de tuberculose signalés (sujets contacts) et d'actions ciblées dans des structures d'hébergement ou d'accueil de jour. Il assure des consultations médicales de suivi des patients et de délivrance des traitements. Le CLAT organise des actions de prévention primaire pour les groupes à risques et participe à l'évaluation de la lutte anti tuberculeuse et à la surveillance épidémiologique.

### **Bilan 2018**



La Ville de Paris développe également une action volontariste en faveur de la lutte contre le cancer. Le programme **Paris Contre le Cancer** donne une meilleure visibilité de la stratégie de prévention du cancer et d'accompagnement des patients et de leur entourage. La Ville a maintenu son engagement dans le financement de la structure gestionnaire des dépistages organisés des cancers dans le contexte de sa régionalisation, accompagné la mise en place de la nouvelle structure (Comité régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) et contribue à la définition des objectifs au niveau parisien.

Outre ce soutien au dépistage organisé, la Ville de Paris a créé en 2000 **3 Accueils Cancer de la Ville de Paris** (ACVP) qui sont des structures extrahospitalières de soutien psychologique et/ou social destinées aux personnes atteintes de cancer et à leur entourage. **En 2018, près de 4 000 entretiens ont été conduits pour environ 800 usagers dont plus de 60 % sont des nouveaux consultants.** Fin 2019, l'ouverture de l'Espace Paris Cancer (rue du Figuier, Paris 4<sup>e</sup>) permettra un recentrage, une meilleure visibilité et le développement en partenariat avec des associations de l'offre en soins de support.

**Le Centre d'Information et de Dépistage de la Drépanocytose** propose l'information du grand public sur la drépanocytose (maladie génétique dépistée la plus fréquente en France), le dépistage gratuit, la formation des professionnels de santé et une expertise sur les questions relatives aux porteurs sains auprès des professionnels de santé, associations et grand public. **En 2018, 1 071 dépistages ont été réalisés, 17 patients atteints de syndrome drépanocytaire majeur ont été diagnostiqués et orientés pour la prise en charge de leur maladie et 41 % des consultants dépistés sont porteurs d'un trait drépanocytaire.**

### **3. Promotion de la santé sexuelle**

**En accord avec les orientations nationales de santé, la Ville a redéfini sa stratégie en matière de santé sexuelle :** l'année 2018 est la troisième année d'activité suite à la réforme ayant transformé les Centres de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG)/Centres d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des IST (CIDDIST) en Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic du VIH et des IST (CeGIDD), définissant de nouvelles missions dans une approche globale de santé sexuelle incluant la contraception, le repérage des violences et des discriminations et le repérage des difficultés et troubles sexuels, proposant une prise en charge sociale et psychologique de première intention et formalisant les partenariats pour améliorer les parcours de soins et renforcer les actions hors les murs en direction des populations les plus touchées par le VIH et les IST.

#### **a) Création du premier Centre de Santé Sexuelle en janvier 2019**

Dans cette dynamique, le premier centre de santé sexuelle tout public a ouvert à l'Hôtel-Dieu en janvier 2019. Il s'inscrit, en lien avec la stratégie nationale de santé sexuelle, la stratégie Vers Paris sans sida et le plan d'urgence du dépistage du VIH, dans une démarche globale d'amélioration de la santé sexuelle. La Ville de Paris et l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) se sont unies pour créer un Groupement de Coopération Sanitaire regroupant les CeGIDD de l'Hôtel-Dieu (AP-HP) et du Figuier (Ville de Paris), l'équipe PrEP du service de maladies infectieuses de l'Hôtel-Dieu et une antenne de planification et d'éducation familiale AP-HP/Ville de Paris.

La prise en charge des infections sexuellement transmissibles, du VIH, l'offre de méthodes contraceptives et de vaccinations ainsi que des consultations de dermatologie, gynécologie, proctologie, sexologie, psychologie, assistante sociale sont accessibles au sein du CSS. Le centre s'adresse à l'ensemble de la population, tout en mettant l'accent sur les publics aux besoins spécifiques : jeunes, populations les plus exposées aux violences, au VIH, aux discriminations et les plus éloignées de l'offre généraliste de santé sexuelle. Ses actions s'articulent, dans et hors les murs,

avec les différents acteurs du territoire partenaires pour la prise en charge des questions de santé sexuelle.

#### **b) La stratégie Vers Paris sans sida : vers une baisse conséquente des contaminations**

Avec sa stratégie *Vers Paris sans sida*, adoptée début 2016, Paris a été le fer de lance d'une remobilisation des acteurs de la lutte contre l'épidémie pour augmenter la couverture du dépistage du VIH, faire connaître les nouveaux outils de la prévention diversifiée notamment la PrEP et promouvoir une approche inclusive des sexualités et des populations les plus touchées.

Cette stratégie mise en place par l'association éponyme (VPSS) s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de Paris de décembre 2014, portée par la Ville de Paris avec l'ONUSIDA, ONU Habitat et IAPAC (International Association of Providers of AIDS Care), qui engage les villes du monde à favoriser un accès pérenne aux tests de dépistage du VIH, au traitement antirétroviral, aux moyens de prévention et à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination des personnes vivant avec le VIH.

Pour Paris, il s'agit d'atteindre en 2020 l'objectif mondial des 3x90 (que 90 % des personnes vivant avec le VIH soient diagnostiquées, que 90 % des personnes diagnostiquées soient sous traitement antirétroviral (ARV) et que 90 % des personnes sous traitement aient une virémie contrôlée) et en 2030 d'aller vers l'élimination de toute nouvelle infection.

Si les 2 derniers objectifs de 90 % sont déjà atteints en France, c'est le dépistage des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) qui doit être amélioré, d'où l'intérêt d'élargir les modes et les actions de dépistage notamment en direction des populations les plus touchées.

L'élaboration d'initiatives supplémentaires est en cours pour permettre d'augmenter de façon substantielle le nombre de dépistages et réduire les opportunités manquées :

- Réalisation d'un « plan d'urgence du dépistage » ciblé auprès de populations clés sur les lieux (et aux horaires) que les personnes fréquentent effectivement, comportant systématiquement une évaluation du bénéfice possible de la PrEP pour la personne testée si le test est négatif sans disperser les ressources mais en les mutualisant ;
- **Lancement de l'opération VIHTEST : la Ville de Paris est également à l'origine, avec l'Assurance Maladie, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et ses partenaires du programme *Objectif sida zéro* : Nice et les Alpes-Maritimes s'engagent !, de VIHTEST : l'offre de dépistage du VIH sans frais, sans rendez-vous et sans ordonnance dans tous les laboratoires d'analyses médicales.** L'offre VIHTEST est expérimentée dans tous les laboratoires des deux départements jusqu'au 30 juin 2020. L'objectif est d'augmenter de 15 % le nombre de tests réalisés en laboratoire à Paris en un an ;
- Doublement de la capacité de dépistage des associations intervenant auprès des diasporas afro-caribéennes, et particulièrement des jeunes HSH afro-descendants et des réfugiés et demandeurs d'asile LGBT ;

- Renforcement de l'offre des centres de santé sexuelle comme Le 190, le Checkpoint-Paris et l'Hôtel Dieu ;
- Délivrance gratuite de 30.000 autotests de dépistage du VIH ;
- Sessions de sensibilisation et formations des médecins généralistes à la PrEP.

Toutes ces orientations, comme l'évolution des CeGIDD et le projet de service des CPEF, convergent vers la mise en œuvre d'une prise en charge globale en santé sexuelle, depuis l'éducation à la santé / sexualité jusqu'à la prise en charge, en passant par le dépistage et la prévention.

**Le 9 septembre 2019, Santé Publique France a annoncé une baisse de 16 % des nouveaux diagnostics d'infection au VIH entre 2015 et 2018. Cette baisse est particulièrement marquée chez les hommes ayant des rapports sexuels entre hommes (HSH, -22 %), qui représentent 45 % des nouveaux cas en 2018, et parmi eux chez les HSH nés en France (-28 %).**

Ces chiffres sont dus notamment au déploiement du traitement préventif au VIH (Prophylaxie préexposition ou PrEP) et à l'augmentation de la couverture du dépistage, le nombre de sérologies VIH pour 1000 Parisien-ne-s ayant progressé de 12 % en deux ans. Ces progrès ont pu contribuer à une érosion du nombre de personnes ignorant leur séropositivité grâce à un diagnostic et une entrée dans les soins plus précoces, les traitements antirétroviraux permettant de rétablir rapidement l'espérance de vie en bonne santé des personnes séropositives et d'empêcher la transmission du virus à leurs partenaires.

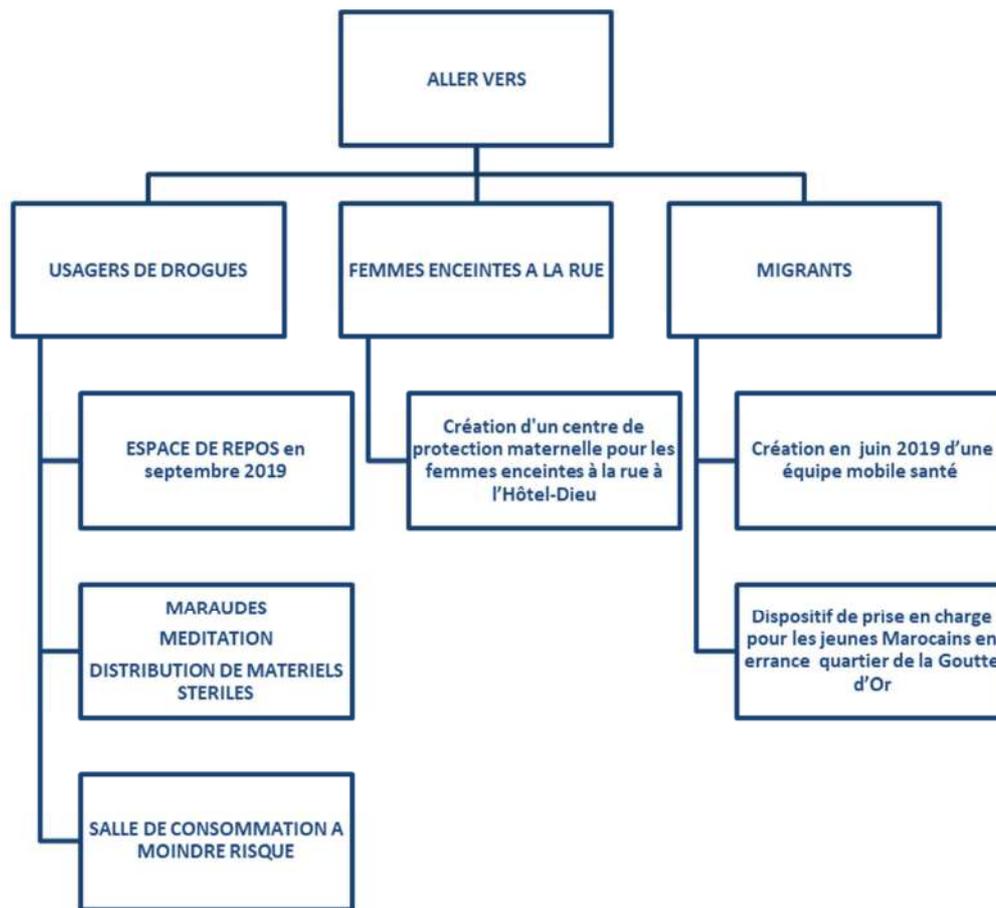
#### **4. Conduites à Risques**

**En matière de prévention des conduites à risques et de soutien à la politique de réduction des risques,** la Ville de Paris dispose d'une palette complète d'outils depuis la création de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques, service commun à deux départements (Paris et la Seine-Saint-Denis). Cette structure dispose d'un espace accueil outils et d'un site internet. Elle assure le pilotage du dispositif inter-associatif « Fêtez Clairs » de prévention des risques en milieu festif, elle coordonne une démarche de prévention des conduites à risques dans les foyers accueillant des adolescents. Avec l'actualisation de son projet, la MMPCR va renforcer ses missions avec la mise en place d'un observatoire de prévention des conduites à risques à Paris et en Seine-Saint-Denis, le but étant de diffuser encore plus largement les savoir-faire et bonnes pratiques et de démultiplier les capacités d'interventions sur cette thématique.

#### **C. Aller vers les populations « exclues »**

Pour certaines populations, il **s'avère nécessaire d'aller au-devant d'elles pour mener une action sanitaire efficace, en raison d'une mobilité limitée par la loi, la langue, les habitudes de vie, la santé...**

La Ville de Paris déploie ou soutient dès que nécessaire des dispositifs médico-sociaux mobiles pour que personne ne soit exclu des dispositifs de santé.



## 1. Réduction des risques et des dommages et usager.e.s de drogues

Dans le cadre de son engagement en faveur de la politique de réduction des risques et des dommages, la Ville de Paris a soutenu **l'ouverture de la 1<sup>ère</sup> Salle de Consommation à Moindres Risques (SCMR) de France.**

Depuis son ouverture en octobre 2016 :

- 1 271 personnes inscrites (file active totale).
- 450 personnes différentes accueillies en moyenne/mois.
- 162 850 consommations réalisées dans la salle (oct. 2016- mai 2019).
- 3 502 consultations médicales et soins infirmiers (1 459 sur l'année 2018).
- 3 081 consultations sociales (1 383 sur l'année 2018).

**L'impact sur l'environnement est notable : les traces de consommations recensées sur le périmètre autour de la SCMR ont été divisées par 3 (Évaluation INSERM).**

À l'automne 2019, les horaires de la SCMR seront élargis en matinée pour mieux répondre aux besoins.

Face à la dégradation de la situation sanitaire et sociale des usagers de crack et polyconsommateurs de drogues en errance, la collectivité parisienne et les partenaires de l'État ont décidé de mutualiser, renforcer et coordonner leurs stratégies d'intervention dans le cadre **d'un Plan de mobilisation sur la problématique du crack à Paris**, signé le 27 mai 2019 par la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France (PRIF), la Préfecture de Police (PP), la Ville de Paris et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France, la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) et le Parquet de Paris. L'enjeu majeur de santé publique se double de l'impératif d'apporter aux riverains, en lien étroit avec les mairies d'arrondissement, des réponses concrètes pour le maintien de la tranquillité publique.

Concrètement, les mesures financées par la collectivité dans le cadre de ce Plan en 2018 et 2019 concernent de nouvelles actions et le renforcement d'activités antérieurement soutenues.

À titre d'exemple :

- Renforcement des maraudes de réduction des risques afin de permettre une couverture 7j/7 des sites en tension (Porte de la Chapelle, Stalingrad, Jardin d'Éole et Gare du Nord) (Mesure 1)
  - subvention de 180 000€ en 2018 à Aurore-Ego, à Gaïa et au Kaleïdoscope - Groupe SOS.
  - subvention de 60 000€ à Oppelia-Charonne en 2019.
  
- Ouverture d'espaces de repos et d'hygiène au plus près des scènes de consommation (Mesure 12)
  - subvention de 95 250€ au Sleep In pour l'adaptation de son espace en accueil de jour – ouverture de 15 places en avril 2019.
  - subvention de 145 000 € à Aurore pour l'ouverture d'un espace de repos à la Porte de la Chapelle porté avec Gaïa et prise en charge de l'installation sur le site de containers via une subvention de 222 000€ à Vie active.
  
- Amélioration de l'offre de matériel de réduction des risques par le financement d'une augmentation du nombre d'automates (Subventions octroyées à SAFE à hauteur de 90 000 € supplémentaires sur 2018-2019).

Le total des crédits engagés dans le cadre de la mise en œuvre du **Plan est de 485 200 € en 2018 et de 835 466 € en 2019.**

## **2. Aller au-devant des SDF et des migrants**

**En faveur des populations les plus précarisées, 3 centres médico-sociaux** de la Ville proposent des consultations médicales et sociales dites **Permanences Médico-Sociales (PMS)** qui participent au dépistage de pathologies à forte prévalence en permettant à une population pour qui la santé n'est pas une priorité d'accéder à la prévention, à des démarches d'accès aux soins et aux dispositifs de droit commun. En 2018, plus de 1 000 consultants ont été reçus en PMS dont 84 % de nouveaux consultants, ce qui représente près de 2 800 consultations dans l'année. 87 % des personnes reçues ne disposaient pas de droits ouverts à l'assurance maladie. **Ces PMS ont vocation à être renforcées en véritables PASS ambulatoires dans le cadre de la mise en œuvre du contrat local de santé.**

Cette priorité accordée aux publics les plus vulnérables dans l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé se traduit également par :

- L'intégration des enjeux de santé dans de nombreux objectifs du Pacte Parisien de Lutte contre la Grande Exclusion.
- L'ouverture en mars 2019 d'un centre de protection maternelle pour les femmes enceintes à la rue à l'Hôtel-Dieu (file active mensuelle de plus de 80 femmes).
- L'intégration d'un volet santé dans le Plan d'Accueil des migrants : dispositif sur le Centre de Premier Accueil La Chapelle (protocole d'orientation spécifique vers le CMS Belleville et partenariat privilégié avec le CLAT pour le pré-diagnostic précoce de la tuberculose) et le CHUM d'Ivry (radio dépistage itinérant mensuel de la tuberculose mis en place depuis avril 2017) ; déploiement d'une équipe mobile santé articulée avec les maraudes associatives ; interventions hors les murs de la PMI pour les bébés et les femmes enceintes à la rue.
- L'actions d'aller-vers à destination des publics précaires : dépistages tuberculose et IST, vaccinations, TROD VIH dans les CHU/CHRS, FTM, centres d'accueil de jour... . Les équipes de professionnels de PMI mettent en œuvre des visites à domicile et des actions collectives dans les CHU/CHRS et les hôtels sociaux. Par ailleurs, une sage-femme et une puéricultrice sont dédiées à ce public et participent aux maraudes de l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA).
- Le dispositif spécifique de prise en charge pour les jeunes Marocains en errance dans le quartier de la Goutte d'Or (approches plus individualisées et contextualisées).
- Le renforcement de l'interprétariat et de la prise en compte de la médiation interculturelle : traduction des supports de communication (anglais, arabe, pashto, dari) ; équipes mobiles « trans culturalité » en PMI ; formation des professionnels de santé de la Ville aux besoins spécifiques des publics migrants, notamment sur les situations de psycho trauma (en partenariat avec les associations Primo Levi et Traces).

**Pour les personnes en situation d'exclusion sociale**, les consommations excessives d'alcool peuvent aussi constituer un frein à leur maintien dans les structures d'hébergement et d'accueil de jour et renforcer leur isolement.

La collectivité accompagne des centres d'hébergement en recherche d'alternatives : levée de l'interdit de consommer de l'alcool, accueil avec alcool et sécurisation des consommations... (CHRS d'Emmaüs, d'Aux Captifs la Libération-ACLL, du CASVP, des Cité du Secours Catholique-ACSC et de l'Armée du Salut). Ces expériences prennent appui sur les principes de la réduction des risques et des dommages. (Pour information : Subvention de 21 000€ à L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie 75 et de 10 000€ Aux Captifs la libération).

**Enfin, la création en juin 2019 d'une équipe mobile santé est venue renforcer les dispositifs d'aller vers en faveur des populations migrantes** : mise en place d'une équipe médicale, paramédicale et sociale adaptée aux actions sur site extérieur ou dans un camion équipé. Cette équipe propose des entretiens infirmiers d'évaluation et d'orientation, des soins infirmiers, des consultations médicales. Ces interventions s'articulent avec les partenaires associatifs qui assurent notamment des maraudes santé. Les premières actions réalisées dès juin 2019 sur le site de la Halte de jour du 18<sup>e</sup> arrondissement ont permis d'assurer sur 2 mois 15 demi-journées de consultations et de prendre en charge et/ou d'orienter 151 personnes migrantes.

### III. La démocratie sanitaire : Une approche locale et partenariale au plus près des besoins des Parisien.ne.s

La Ville de Paris a développé une vision ambitieuse de la démocratie sanitaire impliquant la participation des citoyens et des acteurs associatifs : **États Généraux de la PMI, Assises Parisiennes de la Santé**, mise en place des CLSM (Conseils locaux de santé mentale) et des CLS (Conseils locaux de santé). Elle a souhaité mettre en débat la question de l'accès à la santé au regard des transformations du service public hospitalier et de la médecine de ville, dans le cadre d'une **conférence citoyenne** sur « l'hôpital dans le parcours de soins à Paris » organisée à l'automne 2019.

Une contractualisation des priorités de santé entre tous les acteurs du territoire a abouti à la signature en mai 2018 du **Contrat Local de Santé** avec l'ARS, la PRIF et la CPAM. Dans le cadre du renforcement de ses relations partenariales avec son CHU, la Ville a signé une convention-cadre avec l'AP-HP. Elle a également signé une convention-cadre avec le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences et le CASVP, afin d'améliorer l'information, la promotion de la santé, la prévention et l'accès aux soins des Parisien.ne.s dans le champ de la santé mentale. L'élaboration d'ici juillet 2020 du Projet Territorial de Santé Mentale piloté par l'Agence Régionale de Santé permettra par ailleurs d'approfondir cette dynamique partenariale et la mise en œuvre d'actions conjointes, sur la base des constats et leviers identifiés dans le diagnostic territorial partagé.

Enfin, la Ville a engagé à l'automne 2018 la territorialisation de ses politiques de santé, dans une logique de renforcement des diagnostics locaux adossés aux portraits sociaux de territoire, de déclinaison des objectifs au niveau local et de détermination d'objectifs spécifiques dans les quartiers populaires notamment (dans le prolongement de la reprise en régie des Ateliers Santé Ville), de coordination des acteurs et d'aide à la mise en œuvre de projets locaux.

Cet approfondissement de la **territorialisation de la santé à Paris** permet de répondre au plus près des besoins des citoyens tout en adaptant les politiques parisiennes aux évolutions constatées sur le terrain, de mieux coordonner la stratégie parisienne en prévention / promotion de la santé et de rendre davantage visible et lisible l'offre de la Ville. Une approche véritablement pluridisciplinaire et adossée à des diagnostics locaux s'avère en effet indispensable pour lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé, apporter des réponses adaptées aux publics les plus vulnérables et favoriser la participation et l'autonomisation des citoyens dans la prise en charge de leur santé.

Cela a conduit à faire évoluer, au sein de la DASES, l'organisation de la sous-direction de la santé, avec la mise en place de 4 équipes territoriales de santé dont les compétences géographiques sont les mêmes que celles des Directions sociales de territoire, ainsi que la création d'une cellule d'expertise des politiques territoriales de santé constituée de 2 pôles – pôle santé mentale et résilience et pôle promotion de la santé et réduction des inégalités - garants de l'expertise métier, des priorités souhaitées par l'exécutif et des relations avec les grands partenaires institutionnels dans leur champ de compétence.